

Le décumul intégral, mort-né à Bruxelles

GOVERNANCE Côté flamand, l'interdiction de tout cumul ne recueille pas de majorité

- ▶ Les francophones pourraient tenter le passage en force.
- ▶ Ce serait une première plutôt risquée.
- ▶ Le VLD met en garde : ce sera un problème de majorité.

La star de l'été dernier, c'est lui : le décumul intégral. Chanté par une moitié du PS (Magnette en tête), vanté par Ecolo et Défi, il a marqué les esprits. C'est toutefois oublier que, bien avant la volte-face de Benoît Lutgen (CDH) en direction du MR et de ses autres putatifs partenaires, la limitation à un mandat par élu faisait déjà l'objet de discussions au sein du Parlement bruxellois. La bise venue, que reste-t-il de ce pas de danse sur le thème de la gouvernance ?

Comme évoqué le mois dernier (*Le Soir* du 25 novembre), le décumul intégral divise, avec une ligne de fracture qui traverse le traditionnel clivage majorité-opposition. Côté francophone, PS, Défi (au sein de la coalition régionale) y sont favorables, de même qu'Ecolo (dans la minorité). Parmi les partis flamands du gouvernement, seul le SPA soutient la mesure, au même titre que Groen, qui n'est pas au pouvoir. Résultat : 42 députés francophones sur 72 soutiendraient la mesure, auxquels pourraient s'ajouter certains parlementaires du CDH. Large majorité, donc. Mais c'est parmi les partis néerlandophones que cela coïncide. Les socialistes et les écologistes flamands n'occupent que 6 sièges sur 17. Soit à peine un tiers des représentants de leur

groupe linguistique.

« Cela se discute au niveau du parlement car cela ne figure pas dans l'accord de majorité, rappelle le ministre-président, Rudi Vervoort (PS). Et il semble que, du côté du VLD et du CD&V, il n'y ait pas d'accord sur le décumul intégral. » Ce que confirme le ministre Guy Vanhengel (Open VLD). « Il faut une similitude entre les parlements du pays, commente-t-il. Et il faut garder un ancrage local pour avoir un poids au niveau régional. Notre cheffe de groupe au parlement bruxellois a été extrêmement claire à ce sujet. Il n'y a donc pas de majorité côté néerlandophone pour voter le décumul complet. »

De son côté, Bianca Debaets (CD&V) cherche plutôt des pistes de compromis. « Notre position est de dire qu'il faut une incompatibilité entre un mandat de député et celui de bourgmestre d'une ville de plus de 50.000 habitants, commente la secrétaire d'Etat bruxelloise. Mais à Bruxelles, cette incompatibilité pourrait aussi s'appliquer à des communes de moins de 50.000 habitants. » Une mesure qui ne concerne que les mayeurs et pas les échevins et présidents de CPAS. précise-t-elle encore, estimant que les propositions maximalistes en la matière participent d'une surenchère entre partis née du scandale du Samusocial. « Mais je n'ai jamais entendu de citoyens me dire qu'ils étaient fâchés du cumul de leur échevin. »

Bianca Debaets évoque un autre compromis possible : s'aligner sur la position wallonne, autorisant le cumul pour un quart des parlementaires de chaque groupe politique. Mais quoi qu'il arrive, cela devra se négocier. Où ? Au sein du groupe de travail bruxellois sur la gou-

vernance ? Zakia Khattabi (Ecolo) redoute ce scénario, qui pourrait consacrer « l'enlisement » du projet. « Nos partenaires dans cet accord ont intérêt à s'activer car il faut que la mesure soit mise à l'ordre du jour du parlement au début du mois de janvier afin de voter une ordonnance applicable lors de la prochaine législature. » En effet, toute modification concernant un scrutin et la représentation sur laquelle il débouche doit être approuvée au moins un an avant l'échéance électorale. Soit au cours du prochain semestre.

Reste une dernière hypothèse : celle du passage en force (lire ci-dessous). Reste à savoir si les francophones se-

raient prêts à activer une procédure qui, à ce jour, n'a jamais été utilisée, à la seule fin d'imposer le décumul intégral. « Aller vers un vote communauté contre communauté, cela mérite réflexion », observe Rudi Vervoort, sans cacher ses réticences. Guy Vanhengel, lui, met en garde : « Il serait très inopportun qu'un petit tiers du groupe néerlandophone impose ses vues à une très large majorité de ce même groupe. » Et d'ajouter, à l'égard de ses partenaires francophones : « Cela constituerait un problème de majorité au sein du groupe linguistique néerlandais. Les francophones n'activeront donc pas ce mécanisme, sauf s'ils veulent la N-VA au gouvernement bruxellois. »

« Il faut éviter d'activer ce mécanisme, confirme Bianca Debaets. C'est pourquoi il est important de trouver un accord. Le consensus est un modèle bruxellois, parfois un peu complexe, mais on parvient toujours à s'entendre. Il nous reste quelques mois pour cela. Il n'est pas impossible d'arriver à un accord équilibré. » ■

PASCAL LORENT

LE MÉCANISME

Une possibilité de passer en force

A Bruxelles, les ordonnances, dans certaines matières (relatives aux limites des communes, au statut des institutions et de leurs mandataires), doivent recueillir une double majorité : au sein du groupe linguistique francophone et de son

équivalent néerlandophone.

Dans le cas du décumul intégral ? Le PS (22 élus), Défi (12) et Ecolo (8) y sont favorables, coalisant une majorité de 42 députés. A l'inverse, côté néerlandophone, le SPA (3 sièges) et Groen (3) ne représentent qu'une minorité de leur groupe linguistique. Pour éviter les blocages, le législateur a prévu une porte de sortie. Si

une proposition d'ordonnance n'ayant pas recueilli cette double majorité est représentée dans le mois qui suit, elle peut être approuvée à la majorité simple de l'assemblée, à condition de recueillir au moins un tiers des voix dans les deux corps linguistiques. Une solution qui permet aux francophones (72 sièges) de se passer du feu vert des néerlandophones (17 sièges).

Pour le décumul, cela pourrait fonctionner. Mais un tel mécanisme n'a jamais été activé. Et on sent les francophones frileux à l'idée de mettre à mal le consensus bruxellois.

P.L.T